



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – N°9 – novembre / décembre 2005

SOMMAIRE

L'Union européenne en bref.....	2
L'Union européenne par thème	7
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT	
RURAL.....	7
BUDGET	8
COMMUNICATION et INFORMATION... ..	11
CULTURE et EDUCATION.....	13
EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES.....	14
ENTREPRISES ET INDUSTRIE	15
ENVIRONNEMENT.....	16
FISCALITE	17
JUSTICE, LIBERTES, SECURITE	19
MARCHE INTERIEUR ET CONCURRENCE .	21
RECHERCHE.....	22
RELATIONS EXTERIEURES	24
POLITIQUE REGIONALE.....	26
TRANSPARENCE.....	28
TRANSPORTS ET ENERGIE.....	29

Principaux titres

Perspectives financières 2007/2013

C'est finalement aux petites heures du 17 décembre 2005 que le Conseil européen est parvenu à un accord sur les perspectives financières 2007-2013, qui donnent un cadre financier aux dépenses de l'Union européenne pour les 7 prochaines années. Les points principaux de l'accord sont...[SUITE](#)

Le PE et le Conseil se prononcent en première lecture sur le paquet REACH

Les deux co-législateurs se sont prononcés sur la proposition de règlement REACH (en français, "Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques"). L'objectif de ce règlement est d'instaurer, sur onze ans, un système d'enregistrement d'environ 30 000 substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne dans des quantités dépassant une tonne par an...[SUITE](#)

Adoption des lignes directrices pour les Aides d'Etat à finalité régionale

La Commission européenne a adopté le 20 décembre les nouvelles lignes directrices pour les Aides d'Etat à finalité régionale qui s'appliqueront de 2007 à 2013. Rappelons que ces aides se distinguent des autres catégories d'aides publiques par le fait qu'elles sont réservées à certaines régions particulières et ont pour objectif spécifique le développement de ces régions...[SUITE](#)

Directive « services » : vote du PE

L'Autriche, qui vient de commencer sa présidence semestrielle du Conseil de l'UE, a annoncé sa volonté de parvenir à une adoption rapide (avant juin 2006) de la directive libéralisant la prestation des services dans le marché intérieur. Le Parlement européen se prononcera en première lecture lors de sa session plénière de février...[SUITE](#)

L'Union européenne en bref

Valse des hauts fonctionnaires à la Commission

La Commission européenne a procédé, le 9 novembre dernier, à une **série de changements stratégiques à la tête de son administration**. Orchestré par José Manuel Barroso, ce vaste jeu de chaises musicales a été commenté par certains comme entérinant la **perte d'influence de la France à Bruxelles** et confirmant la montée en puissance des Anglo-Saxons et des libéraux.

Les Français ont en effet perdu deux postes clés : celui, très en vue, de **porte-parole de la Commission**, occupé jusqu'alors par Françoise Le Bail – remplacée par Johannes Laitenberger, Chrétien démocrate proche du Parti populaire européen (PPE) –, et la **direction générale de l'Energie et des Transports**, (1000 personnes), qui était gérée depuis cinq ans par **François Lamoureux**, ancien du cabinet Delors, remplacé par un allemand moins « politique », Mathias Ruete.

La France obtient par contre la direction générale de l'Agriculture, confiée à Jean-Luc Demarty, ancien numéro deux du service, mais n'est pas parvenue à placer un des siens à la Direction générale du Commerce, poste stratégique attribué à une Irlandaise aux vues plus libérales, Mme O'Sullivan. Les Britanniques quant à eux ravissent aux Italiens la direction générale de l'Elargissement, confiée à Michael Leigh, alors que s'engagent les négociations d'adhésion avec la Turquie et les Balkans. Déjà influents dans l'équipe Barroso, où ils détiennent les portefeuilles au commerce et au marché intérieur, les Anglo-Saxons confortent leurs positions dans les directions générales.

Pour plus d'informations :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1399&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Nouveaux réseaux européens de régions

Une quarantaine de régions situées à la frontière orientale de l'UE ont lancé le réseau NEEBOR (Network of Eastern External Border Regions). Son but est notamment d'améliorer la concertation entre ces régions sur la **préparation des futurs programmes européens dédiés à la coopération territoriale, interne et externe à l'UE**- des régions ukrainiennes et russes et biélorusses sont d'ailleurs membres du réseau. Parmi les actions de coopération, le réseau visera surtout à faciliter l'accès réciproque aux marchés du travail et à renforcer les projets environnementaux et en rapport avec la gouvernance/démocratie.

Création de l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche, le 18 octobre, par les élus de **cinq régions françaises** (Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais) et **sept collectivités locales britanniques** (les comtés du Kent, du West Sussex, de l'East Sussex, du Hampshire et de l'Ile de Wight, les municipalités de Brighton et Hove et de Southampton). L'Assemblée des Régions de l'Arc Manche vise à intervenir aux niveaux politique et institutionnel dans la perspective de la préparation et de la mise en œuvre de la politique régionale européenne pour 2007-2013. Le programme de travail adopté par les élus concerne les futures coopérations interrégionales et la poursuite du projet EMDI (Espace Manche Développement Initiative) visant à développer et renforcer les **coopérations franco-britanniques autour notamment des problématiques maritimes**.

Pour plus d'informations: www.arcmanche.com

Parlement européen : nouveaux partis politiques en vue ?

La droite du parlement européen pourrait bien être bouleversée dans les années à venir par la création de nouveaux groupes politiques.

Le Parti Populaire Européen (PPE) risque d'abord de faire les frais de l'arrivée à la tête du Parti conservateur britannique, début décembre, de **David Cameron**. Ce dernier a **manifesté sa volonté de faire sortir les**

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

eurodéputés Tories du parti majoritaire, trop europhile à ses yeux, en vue de créer **un nouveau groupe eurosceptique et pro-marché**. Les Tories britanniques pourraient y être rejoints par les Tchèques de l'ODS, les Polonais du parti Droit et Justice, les Suédois de la Liste de Juin, des Baltes libéraux, des députés irlandais de centre-droit mais aussi des députés des groupes eurosceptiques existant déjà au PE, l'« Union pour l'Europe des Nations » et le groupe « Indépendance et Démocratie ».

Cependant, l'initiative de D. Cameron, qui pourrait modifier largement les rapports de force au PE, suscite de **nombreuses résistances** au sein du PPE et spécialement de la part d'eurodéputés de son propre parti conservateur.

Les conservateurs britanniques ont aussi été à l'origine de la **création d'un nouveau réseau eurosceptique**, dénommé « Alliance for an Open Europe », le 5 décembre à Bruxelles. Ce réseau, rassemblement d'hommes politiques et de « think tanks », a pour objectif de promouvoir une **alternative à l'Europe actuelle** qui serait basée sur la **souveraineté des Etats-Nations, le renforcement des liens transatlantiques et une ligne pro-marché**.

De leur côté, **les partis d'extrême droite et de tendance populiste de plusieurs pays de l'UE ont l'intention d'intensifier leur coopération au niveau de l'Union européenne et de créer leur propre groupe politique au Parlement européen**.

Réunis à Vienne les 12-13 novembre pour une « réunion des partis et mouvements patriotiques et nationalistes », les représentants de plusieurs partis d'extrême droite européens – Freiheitliche Partei Österreichs (FPÖ), Front National (France), Vlaams Belang (Belgique), Azione Sociale et Fiamma Tricolore (Italie), Alternativa Española, Ataka (Bulgarie), Parti pour la Grande Roumanie – ont mis en avant plusieurs positions communes : l'arrêt immédiat de l'immigration dans l'UE et une « protection efficace de l'Europe contre le terrorisme, l'islamisme radical, l'impérialisme des puissances mondiales et l'agression économique des pays à bas salaires » ; l'abandon définitif du projet de la Constitution européenne ; le rejet de tout élargissement de l'UE vers « des pays d'Asie et d'Afrique ».

En parallèle, les représentants ont affirmé leur volonté de fonder un groupe politique autonome au Parlement européen (où les élus d'extrême droite siègent aujourd'hui chez les « non inscrits »), au plus tard en 2007. Pour préparer cet objectif, les partis vont établir à Vienne un bureau conjoint permanent pour améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les différentes formations et lancer des « actions communes au niveau européen et international »

L'ordre des futures présidences de l'UE pour les 13 prochaines années

Autriche: janvier – juin 2006
Finlande: juillet – décembre 2006
Allemagne: janvier – juin 2007
Portugal: juillet – décembre 2007
Slovénie: janvier – juin 2008
France: juillet – décembre 2008
République tchèque: janvier – juin 2009
Suède: juillet – décembre 2009
Espagne: janvier – juin 2010
Belgique: juillet – décembre 2010
Hongrie: janvier – juin 2011
Pologne: juillet – décembre 2011
Danemark: janvier – juin 2012

Chypre: juillet – décembre 2012
Irlande: janvier – juin 2013
Lituanie: juillet – décembre 2013
Grèce: janvier – juin 2014
Italie: juillet – décembre 2014
Lettonie: janvier – juin 2015
Luxembourg: juillet – décembre 2015
Pays-Bas: janvier – juin 2016
Slovaquie: juillet – décembre 2016
Malte: janvier – juin 2017
Royaume-Uni: juillet – décembre 2017
Estonie: janvier – juin 2018

Le lobbying des entreprises françaises à Bruxelles : pas si mal mais peut mieux faire

La **chambre de commerce de Paris** a réalisé récemment une **étude du lobbying des entreprises françaises à Bruxelles**. La conclusion est **mitigée** : «*Résultat correct mais peut mieux faire*», résume Jean-Claude Karpéles, rapporteur de l'étude.

Un premier examen réalisé en 2002 notait un retard d'influence des sociétés françaises auprès des institutions européennes, surtout en comparaison du savoir-faire britannique. Le rapport du 3 novembre 2005 note une légère amélioration, en relevant une série de points positifs et négatifs.

Parmi les **points positifs**, d'abord, le nombre des Français dans les institutions européennes. Sur les 22 190 fonctionnaires européens, 2 505 sont des Français, contre 4 988 Belges, 2 638 Italiens et seulement 1 456 Britanniques. De même, les Français ont su se positionner dans des structures de lobbying incontournables à Bruxelles. Ernest-Antoine Seillière, ancien numéro un du Medef, occupe la tête de l'Unice, le patronat européen. Pierre Simon, président de la CCIP, vient de prendre la direction d'Eurochambres et Michel Pebereau, l'ancien président de la BNP, est le patron de la Fédération Bancaire Européenne.

La France peut également se prévaloir de la création à Bruxelles de nouveaux «think tank», clubs de réflexion. L'Ifri (Institut français des relations internationales) a mis sur pied Eur-Ifri. Même chose pour Jean Pisani-Ferry, ancien président délégué du Conseil d'analyse économique (CAE), qui a fondé Bruegel, centré sur les thèmes économiques.

Cependant, la CCIP met le doigt sur les **manques** de la France : nombre insuffisant de fonctionnaires à des grades inférieurs, les «case handlers» (fonctionnaires qui tiennent la plume) : ce n'est pas le tout d'avoir des troupes françaises dans les institutions européennes, qui plus est dans des fonctions prestigieuses (directeurs généraux, membres de cabinet...); «*il est moins important d'avoir des officiers ou des généraux que des sous-officiers, car ce sont eux qui préparent les travaux, à l'origine des directives*», souligne le rapport. Autre faiblesse, le nombre de «**think tanks**» pour relayer les idées françaises : Uniquement sept contre treize pour l'Autriche et une vingtaine pour l'Allemagne. Sur les 15 000 lobbyistes présents à Bruxelles (contre 17 000 à Washington), 2 000 sont français. Le plus grand lobbyiste reste de loin la chambre de commerce américaine (Amcham) qui représente la plus grande organisation patronale au monde avec 193,5 millions de dollars versés entre 1998 et 2004 et quelque 250 lobbyistes.

Le rapport est consultable à : <http://www.etudes.ccip.fr/archrap/pdf05/kar0511.pdf>

Dernier Eurobaromètre : l'UE a perdu un peu plus le soutien et la confiance de ses citoyens

L'enquête semestrielle **Eurobaromètre**, publiée mardi 20 décembre, révèle une **baisse du soutien des citoyens à l'Union européenne**, ceux-ci étant aussi **moins nombreux à soutenir le processus d'élargissement**, en particulier vers la Turquie.

50% seulement des Européens considèrent que l'appartenance à l'UE est une bonne chose, contre 54% au printemps dernier. Parmi les 25, l'Autriche et le Royaume-Uni sont les plus eurosceptiques, avec respectivement 32% et 34% d'opinions positives. Le Luxembourg (82%) et l'Irlande (73%) sont les plus grands supporteurs.

L'Eurobaromètre enregistre également pour la deuxième fois consécutive une **érosion de l'image européenne** : l'UE évoque une **image positive pour seulement 44% des citoyens** (47% au printemps 2005) contre 20% qui en ont une image négative (19% au printemps).

La population européenne a également de moins en moins confiance dans les institutions de l'UE, que ce soit dans la Commission européenne ou le Parlement européen (34% ne leur font pas confiance).

Quant à l'**élargissement** de l'Union, il est désormais **soutenu par moins de la moitié des personnes interrogées** (49% contre 50% au printemps). Mais l'Eurobaromètre insiste sur le fait que l'opinion publique sur cette question "reste instable et fortement hétérogène entre les pays". Ainsi, l'Autriche (29% pour, 60% contre), le Luxembourg (31% pour, 63% contre) et la France (31% pour, 60% contre) sont très hostiles à toute nouvelle adhésion alors que la Grèce (74% pour, 24% contre) et la Slovaquie (74% pour, 20% contre) y sont très favorables.

Les avis divergent également d'un candidat potentiel à l'autre. La **Turquie**, qui a entamé en octobre ses négociations d'adhésion à l'UE, **provoque une levée de boucliers**, avec seulement cinq Etat membres favorables à son adhésion (Espagne, Pologne, Portugal, Suède et Slovaquie).

L'étude est consultable à :

http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/eb/eb64/eb64_first_fr.pdf

L'avenir institutionnel de l'Union

Alors que les Etats membres se sont officiellement accordés une « période de réflexion » sur l'avenir du traité constitutionnel, gelé par les « non » français et néerlandais, les commentaires se sont faits de plus en plus nombreux et pressants ces dernières semaines pour trouver rapidement une solution permettant de raviver le texte – ou au moins certaines de ses modalités.

Le Parlement européen veut une décision sur la constitution en 2007 pour aboutir à l'adoption finale d'un texte en 2009.

Pendant la séance plénière strasbourgeoise de décembre, la commission constitutionnelle du PE s'est penchée sur le **rapport** qui avait été confié à deux élus issus de groupes minoritaires, le libéral britannique Andrew Duff et le Vert autrichien Johannes Voggenhuber, pour voir comment relancer le processus constitutionnel. Le rapport des deux eurodéputés, considérant que la constitution actuelle est morte, **préconise un nouveau texte**. Cette position rencontre de nombreuses **oppositions** au sein même du PE, notamment des deux grands groupes **PPE et PSE**, qui estiment que le traité dans sa forme actuelle (qui a été ratifié par 14 Etats membres) n'est pas mort et que le moment venu la France et les Pays-Bas pourraient procéder à un nouveau référendum, pour peu que le traité soit assorti de "*déclarations interprétatives propres à rassurer leurs opinions publiques*".

Les deux députés appellent aussi à ouvrir un **débat public** et proposent qu'un premier forum, réunissant parlementaires européens et nationaux, soit organisé "*au printemps 2006, avant la session de juin du Conseil européen, afin d'entendre les analyses des Parlements français et néerlandais sur les résultats négatifs des référendums*". **Les rapporteurs estiment qu'au cours du second semestre 2007, il faudra conclure et décider ce qu'il doit advenir du projet de Constitution : abandon, modification partielle ou refonte totale.**

Pour plus d'infos : http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/001-3794-346-12-50-901-20051215IPR03793-12-12-2005-2005--false/default_fr.htm

Une Europe à deux vitesses

Conscients que l'UE ne peut fonctionner longtemps sans résoudre son problème institutionnel, de nombreux dirigeants tentent eux aussi d'ouvrir des pistes de réflexion. **Le premier ministre belge, le libéral Guy Verhofstadt**, vient de publier un livre, *Les Etats-Unis d'Europe*, dans lequel il **plaide pour l'idée d'une Europe à deux vitesses : un premier groupe, celui de l'eurozone, formant des Etats-Unis européens et, d'autre part, une Organisation des Etats européens, plus lâche**. "Si plus rien ne va et que tout est bloqué, je ferais sûrement partie de ceux qui vont essayer d'arriver à plus à partir de la dynamique de l'Eurogroupe", a également indiqué le premier ministre du Luxembourg, **Jean-Claude Juncker**, le 12 décembre dans une interview.

Remise du prix Sakharov 2005 aux Dames en blanc, à Huawa Ibrahim et à Reporters sans frontières

Le Président du Parlement européen, **Josep Borrell**, a remis mercredi 14 décembre le prix Sakharov 2005 pour la liberté de pensée (qui récompense les contributions aux droits de l'homme, à la protection des minorités et à la promotion de la démocratie) à **trois lauréats : le mouvement cubain d'opposition "Damas de Blanco", l'avocate nigérienne des droits de l'homme, Hauwa Ibrahim, et l'organisation internationale "Reporters sans frontières"**.

Les Dames en blanc, organisation représentant 75 prisonniers détenus depuis le sinistre "printemps noir" de 2003, manifestent pacifiquement toutes les semaines à la Havane au nom des prisonniers politiques qui ne peuvent s'exprimer.

Hauwa Ibrahim, avocate, défend les femmes nigérianes victimes de la lapidation à mort pour adultère et les jeunes nigériens amputés pour vol en vertu de la loi islamique, la charia.

Enfin, l'organisation Reporters sans frontières, représenté par Robert Ménard, Secrétaire général, a été le troisième lauréat. Son travail pour la démocratie et l'information pluraliste est plus que jamais indispensable, alors que 2005 a été une nouvelle année noire pour la liberté de la presse dans le monde, avec au moins 63 journalistes tués (soit 10 de plus qu'en 2004) et la progression de la censure visant la presse (+60% à 1006 cas, selon RSF).

Pour plus d'infos : http://www.europarl.eu.int/news/public/focus_page/008-1530-293-10-42-901-20051017FCS01528-20-10-2005-2005/default_fr.htm

le Prix Charlemagne 2006 va à Jean-Claude Juncker

Le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, recevra le 25 mai à Aix-la-Chapelle le Prix Charlemagne 2006. A une époque où l'Union européenne traverse une grave crise, nous avons besoin de personnalités qui inspirent la confiance, et M. Juncker est une de ces personnalités, déclare Jürgen Linden, bourgmestre d'Aix-la-Chapelle. Le prix, précise l'annonce de son attribution à M. Juncker, va à « un grand Européen qui, selon la meilleure tradition luxembourgeoise », agit comme « moteur » du processus d'intégration, grâce à sa « crédibilité, compétence, persévérance et passion » et qui « sait comme seulement peu d'autres enthousiasmer les citoyennes et les citoyens pour le processus d'unification européenne ». Jean-Claude Juncker, poursuit le texte, a été un « acteur décisif dans presque tous les progrès de l'intégration des deux dernières décennies », et a su jeter des ponts «entre la politique et les citoyens, tout comme entre les si différents membres» de l'UE. En 1986, le Prix Charlemagne avait été attribué au peuple luxembourgeois (à l'époque, M. Juncker était ministre du Travail et du Budget, avant de devenir ministre des Finances en 1989 et Premier ministre en 1995).

L'Alsacien Paul Collowald reçoit la Légion d'honneur

Paul Collowald, qui a été en particulier porte-parole adjoint à la Commission européenne et directeur général de l'information au Parlement européen ainsi que conseiller de presse du Président du Parlement Pierre Pflimlin, a reçu, début novembre 2005, les insignes d'Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur par le ministre François Loos.

[Retour au sommaire général](#)

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

L'Union européenne par thème

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Accord du Conseil sur les orientations stratégiques pour les programmes 2007-2013 de développement rural

Les ministres de l'Agriculture de l'UE sont parvenus le 22 novembre à un accord sur les « orientations stratégiques de la Communauté pour la période 2007-2013 de programmation du développement rural », qui complète le règlement déjà adopté par le Conseil instituant le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2007-2013.

Ce document explique en détail les trois axes d'intervention du nouveau programme de développement rural:

- compétitivité de l'agriculture, des produits alimentaires et de la sylviculture ;
- gestion de l'espace et environnement ;
- qualité de vie et diversification dans les zones rurales.

Importante réforme du secteur du sucre : baisse des prix de 36% en quatre ans

Les ministres de l'Agriculture de l'UE se sont mis d'accord fin novembre 2005 sur **une réforme ambitieuse de l'organisation commune de marché (OCM) du sucre**. Le compromis prévoit notamment une **réduction de 36% des prix du sucre étalée sur quatre ans**.

Pour répondre aux perturbations du marché au cours des premières années de mise en œuvre de la réforme, le compromis prévoit le **maintien (pendant quatre ans) d'un mécanisme d'intervention (fixé à 80% du prix de référence dans la limite de 600 000 tonnes par an de sucre)**. Face aux fortes **craintes des pays ACP** (Asie, Caraïbes, Pacifique) pour lesquels le sucre est un produit essentiel de l'économie, **les ministres ont aussi prévu, à compter de 2009, une entrée dans l'UE sans droit de douane du sucre des pays qui participent à l'initiative « Tout sauf les armes »**.

L'accord devra être confirmé par un accord politique formel du Conseil après l'adoption de l'avis du Parlement européen, en janvier 2006.

Pour plus d'informations :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/agricult/87510.pdf

Un site Internet révèle les bénéficiaires de la PAC

Un réseau européen de journalistes a mis en ligne, le 1^{er} décembre 2005, **un site Internet qui donne des informations sur les bénéficiaires des aides européennes de la PAC**. L'information est cependant plus ou moins détaillée d'un pays à l'autre, trois pays de l'UE seulement (le Danemark, les Pays-Bas et la Suède) donnant les noms et adresses de leurs bénéficiaires, ainsi que les montants attribués. Le site révèle que **les plus grands bénéficiaires, outre de nombreuses célébrités comme le Prince de Monaco ou la Reine d'Angleterre, sont les grandes exploitations agricoles et l'industrie**.

Accès au site : www.farmsubsidy.org

[Retour au sommaire général](#)

BUDGET

Budget 2006

Le Parlement européen a adopté, après de longues négociations avec le Conseil, le **budget 2006**. Deux réunions de conciliation ont été nécessaires pour finaliser un paquet qui comprend un niveau de paiements pour 2006 se montant à **111,969 milliards soit 1,01% du Revenu national Brut (RNB)** et des modalités spéciales de financement pour l'action extérieure de l'Union européenne.

Le budget prévoit notamment :

- **Actions structurelles** : le Parlement et le Conseil ont accepté de ne pas augmenter les paiements étant donné qu'il apparaissait clairement que la mise en œuvre des actions structurelles dans les nouveaux États membres n'a pas été aussi bonne qu'espérée ;

- **Politiques internes** : certains programmes touchant directement les citoyens et vitaux pour la stratégie de Lisbonne bénéficient d'une enveloppe de 100 millions supplémentaires : il s'agit de LIFE, Socrates et des programmes pour la recherche, les petites et moyennes entreprises, les jeunes (YOUTH) et les organisations culturelles ;

Actions extérieures. Le plafond de la rubrique "actions extérieures" des perspectives financières actuelles sera dépassé de 275 millions d'euros via l'instrument de flexibilité (permettant d'ajouter des crédits au budget pour les besoins imprévus ou difficilement programmables). , afin de financer la reconstruction de l'Irak et des régions frappées par le Tsunami, d'aider également les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) touchés par la réforme du régime du sucre.

Pour plus d'informations : http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/034-3830-349-12-50-905-20051216IPR03829-15-12-2005-2005--false/default_fr.htm

Perspectives financières 2007/2013

C'est finalement aux petites heures du 17 décembre que le Conseil européen est parvenu à un **accord sur les perspectives financières 2007-2013**, qui donnent un cadre financier aux dépenses de l'Union européenne pour les 7 prochaines années. Les **points principaux** de l'accord sont les suivants :

- volume global de **862,363 milliards d'euros** (soit **1,045% du RNB de l'UE**),
- suppression progressive du **chèque britannique** sur toutes les dépenses liées aux élargissements (à l'exception de celles de la PAC) jusqu'en 2013 au plus tard,
- clause de révision en vue d'une **mise à plat, dès 2008, de toutes les dépenses et ressources** de l'UE en vue du prochain budget 2014-2020.
- une enveloppe de **308,119 milliards d'€ pour la politique régionale**, répartie comme suit :
 - * 252,234 milliards d'€ pour l'objectif de convergence, soit 81,9% de l'enveloppe globale
 - * 48,386 milliards d'€ pour l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi, soit 15,7% de l'enveloppe
 - * 7,5 milliards d'€ soit 2,4% de l'enveloppe, pour l'objectif de coopération territoriale

L'accord ne signifie pas la fin du processus, puisque le Parlement européen et la Commission devront se prononcer sur la position du Conseil en vue de conclure un **accord inter-institutionnel** qui sanctuarisera le budget pour 2007-2013.

Les détails de l'accord sur le cadre financier 2007-2013 de l'Union élargie

• **Dépenses globales**: le compromis prévoit un budget de 862,363 milliards d'euros en crédits d'engagements sur la période 2007-2013, ce qui équivaut à 1,045% du revenu national brut (RNB) de l'UE, bien inférieur à la proposition initiale de la Commission européenne (994,253 milliards, soit 1,21% du RNB), du Parlement européen (974,837 milliards, soit 1,18% du RNB) et même du compromis de la présidence luxembourgeoise (871,514 milliards, soit 1,06% du RNB). Il est néanmoins supérieur à la première proposition britannique.

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

- **Compétitivité** (recherche, réseaux transeuropéens, éducation, marché unique intégré et politique sociale) : le texte prévoit 72,01 milliards d'euros sur sept ans. En outre, le Conseil européen invite la Commission, en coopération avec la Banque européenne d'investissement, à examiner la possibilité d'augmenter leur soutien à la recherche et au développement d'un montant allant jusqu'à 10 milliards d'euros, par l'intermédiaire d'un mécanisme de financement comportant des éléments de partage des risques destiné à favoriser un accroissement des investissements, en particulier du secteur privé, dans la recherche et développement.

- Le Conseil européen institue un **Fonds d'ajustement à la mondialisation**, qui permet de fournir une assistance complémentaire aux travailleurs qui se retrouvent au chômage à cause des modifications majeures de la structure du commerce mondial. Le montant maximum des dépenses consenties par le fonds sera de **500 millions d'euros par an**. Aucune disposition financière spécifique n'est prévue dans les perspectives financières pour le fonds, qui sera **financé par des montants sous-utilisés par rapport aux plafonds budgétaires fixés**.

- **Vers une politique de cohésion à plusieurs vitesses ?**

A côtés des « cadeaux » accordés à différentes régions (Espagne, Pologne...), l'accord prévoit des règles différentes pour les « anciens » et les nouveaux Etats membres :

- **N+3** : le texte prévoit toutefois un aménagement pour les Etats membres ayant un PIB/habitant inférieur à 85% de la moyenne de l'UE 25 (sur la période 2001-2003), proposant que ceux-ci bénéficient d'une règle N+3 de 2007 à 2010, puis passent à la règle N+2 à partir de 2010 ;
- Le niveau de **cofinancement** requis de ces pays est réduit de 20 à **15%** ;
- La TVA non remboursable est globalement éligible pour les EM ayant un PIB/habitant inférieur à 85% de la moyenne de l'UE 25 (période 2001-2003). Pour les autres Etats membres, la TVA non remboursable ne sera éligible qu'en dehors des organismes publics, donc notamment pour les associations ;
- Eligibilité du logement pour les régions de la convergence.

- **Agriculture et pêche** : comme le souhaitait la France, l'accord prévoit, pour ces dépenses, **293,105 milliards d'euros** et confirme les décisions du Conseil européen d'octobre 2002 sur la fixation des dépenses de marché et des paiements directs **jusqu'en 2013**. Cependant, la clause de révision qui prévoit une proposition de refonte du budget (y compris, donc, de la PAC) par la Commission à partir de 2008/2009 ne garantit nullement que ces propositions ne s'appliqueront qu'à partir de la période de programmation suivante, c'est-à-dire en 2014. Le nouvel **instrument de développement rural reçoit 69,25 milliards d'euros**.

→ *Pour les autres chapitres, voir le tableau*

Ressources propres: les plafonds des ressources propres sont maintenus au niveau actuel de 1,31 % du RNB de l'UE pour les crédits d'engagement et de 1,24 % du RNB de l'UE pour les crédits de paiements.

Chèque britannique: sans changement le montant du chèque aurait été de 50 - 55 milliards d'euros durant la période 2007-2013. **Le Royaume-Uni accepte finalement de réduire le montant de son chèque de 10,5 milliards d'euros** sur l'ensemble de cette période. Aux termes de l'accord, le mécanisme est maintenu, mais le Royaume-Uni devra au plus tard en 2013 participer pleinement au financement des coûts de l'élargissement, à l'exception de toutes les dépenses agricoles. Mais cet effort sera progressif (20% des coûts de l'élargissement en 2009, 70% en 2010 et 100% au plus tôt en 2011 mais au plus tard en 2013).


Réforme du budget : le Conseil européen invite la Commission à **entreprendre une révision exhaustive de toutes les dépenses de l'UE (y compris la politique agricole commune) et des recettes (y compris la compensation en faveur du Royaume-Uni), et à en faire rapport en 2008-2009**. Le Conseil européen pourra prendre des décisions sur tous les sujets couverts par la révision. **Ceci semble laisser ouverte la possibilité de modifier le budget européen avant 2013**, comme le souhaitaient le Royaume-Uni et la Suède notamment. Mais la France l'interprète différemment.

Perspectives financières 2007-2013

Rubriques	Compromis final à l'issue du Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005
1. croissance durable	379739
1 a) compétitivité pour la croissance et l'emploi	72120
1 b) cohésion pour la croissance et l'emploi	307619
2. conservation et gestion des ressources naturelles	371245
3. citoyenneté, liberté, sécurité et justice	10270
3 a) liberté, sécurité, justice	6630
3 b) citoyenneté	3640
4. l'Union en tant que partenaire mondial	50010
5. Administration	50300
6. Compensation	800
TOTAL	862363
% du RNB	1.045

Le texte de l'accord : http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/misc/87677.pdf

[Retour au sommaire général](#)

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

COMMUNICATION ET INFORMATION

La Commission européenne veut libéraliser la publicité à la télévision

La Commission européenne a lancé un plan pour **libéraliser la publicité à la télévision**, via une révision de la directive « Télévision sans frontières ». Ce plan vise notamment à simplifier les règles d'insertion de la publicité dans les programmes télévisés et à faciliter l'ouverture des marchés audiovisuels nationaux.

La proposition de la Commission a fait l'objet de critiques, notamment de la part des représentants de nouveaux médias comme Internet, relativement à l'imprécision du champ d'application de la nouvelle directive.

Pour plus d'informations :

<http://www.linkselection.be/detframe.asp?doit=1875068&what=Brussels-to-liberalise-television-advertising>

Le communiqué de presse de la Commission :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/05/475&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

Société de l'information : les statistiques révèlent la fracture numérique en Europe

Des chiffres publiés par Eurostat le 14 novembre 2005 montrent que **l'Europe souffre d'une fracture numérique liée au niveau d'instruction et à la situation professionnelle**.

Le rapport montre **qu'il existe de grandes disparités entre les différents groupes socio-économiques en ce qui concerne l'accès à Internet et son utilisation**. Ainsi, durant le premier trimestre 2004, 85% des étudiants ont utilisé Internet contre 40% seulement des chômeurs et 13% des retraités. En ce qui concerne le niveau d'instruction, 77% des personnes interrogées ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ont utilisé Internet durant cette période, contre 52% des personnes ayant achevé des études secondaires et 25% de celles ayant suivi le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Le rapport suggère que l'absence d'infrastructure, l'absence d'incitations à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le manque de connaissances informatiques participent également à la création de cette fracture.

Les disparités les plus importantes entre les groupes de personnes dotées d'un niveau d'instruction élevé et celles personnes moins instruites ont été relevées au Portugal (70%). Les écarts les plus faibles ont été observés en Lituanie (11), en Suède (24) et en Allemagne (25).

Le rapport d'Eurostat :

http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NP-05-038/FR/KS-NP-05-038-FR.PDF

Lancement des noms de domaine .eu

Le nom de domaine « .eu » a effectué un départ remarqué mercredi 7 décembre, premier jour où il était possible de s'inscrire pour réserver un nom de domaine se terminant par la nouvelle extension de l'Union européenne.

Près de 100 000 demandes de ".eu" ont été enregistrées auprès de l'Eurid, une société à but non lucratif choisie par la Commission européenne pour gérer sa nouvelle extension. L'écrasante majorité des requêtes émane d'entreprises nationales – plus de 69 000 –, et internationales – plus de 21 000 –, qui veulent protéger leurs marques. Avec environ 7 600 demandes, les organismes publics arrivent loin derrière.

Pendant les deux premiers mois – dits période de "sunrise" –, l'enregistrement des ".eu" est réservé aux seuls organismes publics et aux marques déjà déposées auparavant. Du 7 février au 6 avril 2006, des dossiers pourront ensuite être déposés pour des noms de sociétés, des marques non déposées ou encore des noms d'œuvres d'art. Ce

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

n'est que le 7 avril que les particuliers, et plus largement toute personne établie ou résidant dans l'UE, pourront prétendre à une extension européenne.

La Commission européenne espère que l'extension ".eu" deviendra aussi importante que le fameux ".com", qui compte 40 millions de sites dans le monde.

Pour plus d'informations : www.eurid.eu

[Retour au sommaire général](#)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

CULTURE ET EDUCATION

Accord partiel sur le programme "Culture 2007" – Liste des projets soutenus en 2005

Les ministres de la Culture de l'UE sont parvenus lundi 15 novembre dernier à un consensus sur le programme "Culture 2007", qui poursuit trois objectifs essentiels: la promotion de la mobilité transnationale des opérateurs culturels, l'encouragement à la circulation transnationale des oeuvres et des produits culturels et la promotion du dialogue interculturel.

Le programme prévoit trois niveaux d'intervention: un financement direct des actions culturelles, un soutien aux organismes actifs dans le secteur culturel au niveau européen, et un soutien à la collection et à la dissémination d'informations et à d'autres activités visant à améliorer l'impact des projets de coopération culturelle.

Les ministres ont aussi désigné Linz (Autriche) et Vilnius (Lituanie) comme capitales européennes de la culture en 2009, la Lituanie étant ainsi le premier des nouveaux Etats membres à être conviée à participer à cet événement culturel.

Pour plus d'informations :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/05/284&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Quant à "Culture 2000" (2000-2006), la Commission a souligné que **le programme a subventionné en 2005 217 projets, pour un montant de 33 millions d'euros**, qui ont bénéficié à quelque 700 organisations culturelles réparties entre les 30 pays participant au programme.

Parmi ces projets, 196 sont des projets de coopération annuels (parmi lesquels de nombreux projets de traduction ayant permis la traduction de plus de 400 ouvrages), pour lesquels ont été débloqués environ 18 millions d'euros, et 21 sont des projets pluriannuels (axés sur les arts visuels, les arts du spectacle, le patrimoine culturel, la littérature, les livres et la lecture), subventionnés à hauteur d'environ 15,5 millions d'euros.

En 2006, le programme soutiendra des projets menés dans tous les domaines artistiques et culturels, sans donner la priorité à un secteur particulier (contrairement à ce qui se passera en 2007-2013).

La liste des projets financés peut être consultée sur:

http://europa.eu.int/comm/culture/eac/index_fr.html

Accord partiel sur les programmes « Jeunesse en action » et « Education tout au long de la vie » pour 2007-2013

Après le Parlement européen en première lecture le 25 octobre 2005, le Conseil Jeunesse a adopté le 15 novembre 2005 un **accord politique partiel sur le programme "Jeunesse en action" 2007**.

Parmi les priorités du programme, **l'éducation pour les jeunes moins bien lotis**.

Les ministres ont aussi adopté une résolution sur la **mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse** et la promotion d'une citoyenneté active, adopté par le Conseil européen de printemps en mars dernier.

Le même jour, les ministres de l'Education de l'UE ont adopté le 15 novembre un accord politique sur le programme intégré **"Education tout au long de la vie"**. La proposition de la Commission lui accordait un budget de 13.620 milliards. Le Conseil a notamment tranché la question du droit de regard des Etats-membres sur la sélection des projets : il a été décidé que ceux-ci pourront intervenir seulement pour la sélection des projets de plus d'un million d'euros.

Les ministres ont aussi adopté une **résolution sur la mobilisation des cerveaux en Europe** afin de permettre aux universités d'apporter leur pleine contribution à la stratégie de Lisbonne.

Pour plus d'informations :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/05/284&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour au sommaire général](#)

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Une directive pour protéger les travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux rayonnements optiques

Le Conseil et le Parlement européen ont trouvé le 7 décembre 2005 un accord sur la directive sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux rayonnements optiques. **La directive précise les mesures que doit prendre l'employeur pour protéger ses travailleurs** (adaptation des méthodes de travail pour réduire les risques de radiation, limitation de la durée et du niveau d'exposition, conception et configuration des lieux et postes de travail ou utilisation d'équipements de protection personnels adéquats). Elle ne prendra pas en compte les rayonnements provoqués par des sources naturelles telles que le soleil, et en restreint donc le champ d'application aux rayonnements artificiels (lasers, lampes à infrarouge)...

La Commission va publier un guide pratique destiné aux employeurs,

Le Parlement doit désormais voter en séance plénière sur cet accord (en février 2006). Si la plénière approuve cet accord (le vote est prévu en février 2006), les Etats membres auront quatre ans pour la mettre en œuvre.

Le communiqué de presse du Conseil :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/misc/87600.pdf

[Retour au sommaire général](#)

ENTREPRISES ET INDUSTRIE

Les PME au coeur de la stratégie de la Commission

Dans une **communication** adoptée jeudi 10 novembre 2005 intitulée « Une politique des PME moderne pour la croissance et l'emploi », la **Commission européenne expose sa nouvelle stratégie politique de croissance pour les PME en Europe.**

La Commission veut intégrer les besoins des PME dans l'ensemble des politiques européennes concernées par l'agenda de Lisbonne, au niveau national comme de l'UE. Les **lignes d'action** de cette nouvelle stratégie sont :

- **simplifier la réglementation et la bureaucratie,**
- **améliorer l'accès des PME au marché intérieur, au 7^e PCRD, et mieux les consulter.**
- **stimuler l'esprit d'entreprise en Europe.** A cette fin, le Commissaire Verheugen propose notamment de l'insérer dans les formations scolaires et de créer un prix européen de l'entreprise.

La communication de la Commission européenne :

http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0551fr01.pdf

Le PE et le Conseil se prononcent en première lecture sur le paquet REACH

Les deux co-législateurs se sont prononcés sur la proposition de règlement REACH (en français, "Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques"). L'objectif de ce règlement (le paquet le plus complexe de l'histoire de la législation européenne) est d'instaurer, sur onze ans, un **système d'enregistrement d'environ 30 000 substances chimiques** fabriquées ou importées dans l'Union européenne dans des quantités dépassant une tonne par an. Ce système impose aux industriels de prouver la non-nocivité pour l'homme de ces substances, présentes dans nombre de produits de consommation courante. Les dispositions pourraient entrer en vigueur en 2007 et être entièrement applicables en 2018. Les données récoltées seront ensuite fournies à l'Agence européenne pour les produits chimiques située à Helsinki, et mises en ligne sur Internet.

Le Conseil a trouvé un accord de compromis le 13 décembre 2005. Plus tôt, le vote du PE réuni en séance plénière le 17 novembre avait été l'occasion d'un intense lobbying de la part de l'industrie et des défenseurs de l'environnement et de la santé. Le Parlement avait suivi une ligne médiane, faisant des concessions aux deux. Le règlement Reach doit désormais repasser devant le Parlement et le Conseil des ministres en deuxième lecture.

Le Communiqué de presse du Conseil :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/87759.pdf

La résolution votée par le PE :

<http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2005-0315+0+DOC+PDF+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y>

Droit des sociétés : la Commission va lancer une consultation sur la phase II du Plan d'action sur le gouvernement d'entreprise

La Commission européenne devrait lancer début 2006 une **consultation publique sur la seconde phase du Plan d'action sur le droit des sociétés et le gouvernement d'entreprise.** Les parties intéressées auront trois mois pour faire leurs commentaires. Les priorités de cette seconde phase consistent à améliorer la compétitivité des entreprises européennes dans le cadre de l'agenda de Lisbonne et à pousser davantage l'UE vers une « meilleure régulation ».

[Retour au sommaire général](#)

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

ENVIRONNEMENT

Communication de la Commission sur la stratégie de développement durable de l'UE au cours des cinq prochaines années

La Commission européenne a adopté mardi 13 décembre 2005 une communication qui fait le bilan des progrès réalisés au cours des cinq premières années de mise en oeuvre de la stratégie de développement durable de l'UE (adoptée en 2001 au Sommet européen de Göteborg) et **préconise des mesures** (utilisation des énergies propres, des TIC, développement d'une coopération internationale pour réduire les émissions de CO2 après 2012, efficacité énergétique, etc.) **pour amplifier le mouvement au cours des années 2005-2010.**

La communication sera soumise au Parlement, au Conseil, au Comité des régions et au Comité économique et social européen avant d'être présentée pour approbation au Conseil européen de juin 2006. La Commission fera rapport tous les deux ans sur les progrès accomplis.

La communication de la Commission :

http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0658fr01.pdf

Accord politique du Conseil sur les objectifs du programme Life Plus

Les ministres de l'Environnement de l'UE sont parvenus le 2 décembre à un **accord politique partiel sur Life Plus**, l'instrument financier pour l'environnement qui succédera dans la période 2007-2013 à l'actuel Life. Parmi les domaines d'action prioritaires figurent désormais la protection de la nature et la préservation de la biodiversité : Life Plus pourra venir à l'appui de mesures de bonnes pratiques dans ces domaines. Les ministres ont notamment décidé de **la répartition des fonds entre la Commission, qui aura 20% pour sa gestion centralisée des projets, et les Etats-membres, qui auront 80% pour la partie qui leur sera déléguée.**

Le communiqué de presse du Conseil : http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/envir/87540.pdf

[Retour au sommaire général](#)

FISCALITE

Vers une assiette fiscale harmonisée pour les taxes sur les entreprises ?

Le projet d'harmoniser l'assiette de l'Impôt sur les Sociétés (IS) dans l'Union européenne, proposé par la Commission européenne, **a franchi une étape avec le vote positif du Parlement européen le 13 décembre** sur un rapport parlementaire qui soutient cette proposition.

Le rapport du PE encourage la Commission à établir une assiette commune pour toute l'UE ; si cela est impossible en raison de l'opposition de certains Etats-membres (les questions de fiscalité sont votées à l'unanimité au Conseil), le PE suggère que quelques pays prennent les devants via une **coopération renforcée**. Les pays les plus opposés à une harmonisation des taxes des entreprises sont les nouveaux Etats membres d'Europe de l'Est, le Royaume-Uni et l'Irlande. Une assiette commune aurait pourtant pour avantage de réduire les coûts de conformité et d'information des entreprises, de diminuer l'évasion fiscale ou la double taxation de compagnies établies dans plusieurs Etats membres.

La résolution (non-législative) du PE :

<http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0511+0+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=1&NAV=S&LSTDOC=Y&LSTDOC=N>

Propositions législatives pour simplifier la vie des entreprises transfrontalières

La nouvelle présidence autrichienne de l'UE a classé parmi ses dossiers prioritaires **trois propositions législatives** - deux directives et un règlement - **qui visent à simplifier les obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les entreprises ayant des activités transfrontalières.**

Lors du Conseil ECOFIN du 8 novembre, les Etats membres ont évoqué le projet de créer un **système de «guichet unique qui permettrait une collecte plus facile de la TVA »**. Selon la proposition de la Commission, ce système permettrait aux entreprises ayant des activités transfrontalières de s'acquitter de leurs obligations uniquement dans l'Etat membre où elles sont établies.

Proposition de directive visant à simplifier la perception de la taxe sur la valeur ajoutée :

http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0089fr01.pdf

En ce qui concerne la liste européenne des services à taux réduit de TVA, le Conseil européen des 15/16 décembre a reporté la décision au Conseil Ecofin du 24 janvier.

Le deuxième code de conduite sur les prix de transfert propose une harmonisation de la documentation

La Commission européenne a présenté le 10 novembre sa **proposition de code de conduite relatif aux prix de transfert entre entreprises associées de l'UE**, afin d'harmoniser la documentation fournie par ces entreprises aux autorités fiscales nationales au sujet de la méthode de fixation des prix de transfert utilisés dans leurs transactions transfrontalières.

La Commission propose l'adoption d'une « EU TPD » (Documentation prix de transfert) composée de :

- un jeu de documents (masterfile) comprenant une description générale de chaque entreprise (statut, stratégie commerciale, fonctions, structure du groupe d'entreprises multinationales auquel elle appartient, etc.), ainsi que les méthodes de fixation de prix de transfert. Le masterfile serait valable et disponible pour tous les Etats membres de l'UE concernés.

- un jeu de documents harmonisés spécifique à chaque pays intéressé par les transactions intragroupes transfrontalières. Cette documentation serait uniquement accessible au pays impliqué.

La proposition a été soumise au Conseil.

La proposition de code de conduite peut être consultée sur:

[www.europa.eu.int/comm/taxation_customs/resources/documents/COM\(2005\)543_fr.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/taxation_customs/resources/documents/COM(2005)543_fr.pdf)

[Retour au sommaire général](#)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles
Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

JUSTICE, LIBERTES, SECURITE

L'UE définit sa stratégie contre le terrorisme

Le Conseil de l'UE a adopté le 22 novembre 2005 une nouvelle stratégie antiterroriste pour l'UE ainsi qu'un plan d'action visant à combattre le recrutement terroriste. Cette stratégie avait été mise en avant par la présidence britannique peu de temps après les attentats de Londres. Son but est de parvenir à une meilleure protection des infrastructures sensibles contre le risque terroriste. Pour cela elle encourage une coopération accrue entre Etats membres dans quatre domaines-clef : le recrutement des groupes terroristes, la protection des citoyens, les infrastructures et la poursuite en justice des terroristes.

Le plan d'action se focalise sur le comportement de l'UE vis-à-vis des groupes terroristes ou groupes « potentiellement dangereux ».

Le Conseil européen de Juin 2006 évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le terrorisme.

Plus tôt, le 17 novembre, la Commission avait adopté un livre vert sur la protection des infrastructures critiques contre le risque terroriste. Celui-ci expose différents scénarios pour mettre en place un programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP) et un réseau d'alerte concernant ces infrastructures (CIWIN), et marque la deuxième phase d'un processus de consultation ouvert par une communication de la Commission adoptée en octobre 2004. En fonction des résultats de cette consultation, la Commission devrait présenter en 2006 un train de mesures sur l'EPCIP.

La stratégie antiterroriste de l'UE :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/jha/87261.pdf

Le livre vert de la Commission :

http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0576fr01.pdf

Des fichiers d'appels téléphoniques en Europe

Le Parlement européen a adopté, lors de sa séance plénière de décembre, le projet de directive obligeant les opérateurs à conserver la trace des appels téléphoniques et des mails (mais pas leur contenu) pour une période comprise, selon les pays, entre six mois et deux ans. En dépit de leurs inquiétudes pour les libertés publiques, les eurodéputés n'ont voté aucun amendement à ce texte : les 25 ministres de l'Intérieur et de la Justice, qui sont parvenus à un accord surprise sur ce texte début décembre, les avaient prévenus que leur compromis était à prendre ou à laisser.

Le vote du PE :

http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?L=FR&PUBREF=-//EP//TEXT+TA+20051214+ITEMS+DOC+XML+V0//FR&NAV=S&MODE=XML&LSTDOC=N&LEVEL=5&SAME_LEVEL=1

Les Etats membres pourront s'échanger des informations extraites du casier judiciaire

La décision du Conseil de l'UE sur l'échange d'informations extraites du casier judiciaire est entrée en vigueur le 9 décembre. Chaque État membre peut obtenir des autres États membres, dans un délai précis, les informations extraites du casier judiciaire dont il a besoin, en recourant à des formulaires types de demande et de réponse, disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE.

Les Etats membres ont l'obligation de mettre en oeuvre cette décision au plus tard le 21 mai 2006.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Livre vert de la Commission européenne sur l'avenir du Réseau européen des migrations

La Commission a adopté mardi 29 novembre un livre vert sur l'avenir du Réseau européen des migrations (REM). Il se divise en deux grandes parties : la première comporte une évaluation du réseau actuel, la seconde aborde les questions relatives à un futur REM.

Le processus de consultation publique débutera par une conférence entre les responsables du Réseau et les points de contact nationaux ; une audition d'experts sera ensuite organisée en mars 2006. Ces positions devraient être prises en considération par la Commission dans sa proposition de cadre juridique pour **un futur Réseau européen des migrations, qui devrait être adoptée avant la fin de l'année 2006.**

Le livre vert de la Commission :

http://europa.eu.int/comm/justice_home/doc_centre/immigration/docs/com_2005_606_fr.pdf

La Commission adopte un plan d'action sur la migration légale

La Commission a adopté mercredi 21 décembre 2005 une communication présentant un « plan politique pour une migration légale ». Cette communication met en exergue la nécessité d'avoir un débat ouvert sur l'immigration économique au niveau européen. Elle identifie notamment les propositions de directives spécifiques sur les conditions d'entrée et de résidence dans l'UE des travailleurs hautement qualifiés, des travailleurs saisonniers, et des stagiaires rémunérés. Elle insiste sur la nécessité d'entreprendre des actions plus politiques en vue de l'intégration des migrants légaux sur le marché du travail du pays d'accueil et donc de leur faciliter l'accès à la connaissance et à l'information.

Pour plus d'informations :

<http://www.martinique.cci.fr/SearchNews000109f8.asp?id=3179>

[Retour au sommaire général](#)

MARCHE INTERIEUR ET CONCURRENCE

Aides d'Etat à finalité régionale : la Commission adopte ses lignes directrices

La Commission européenne a adopté le 20 décembre **les nouvelles lignes directrices pour les aides d'Etat à finalité régionale qui s'appliqueront de 2007 à 2013**. Rappelons que ces aides se distinguent des autres catégories d'aides publiques (aides à la recherche-développement, à l'environnement, ou aux entreprises en difficulté notamment) par le fait qu'elles sont réservées à certaines régions particulières et ont pour objectif spécifique le développement de ces régions.

Les lignes directrices reflètent la volonté de la Commission – bien que nettement tempérée par les Etats membres – de **diminuer le niveau des aides et de les concentrer sur les régions les plus pauvres**. Désormais, seule 43.1% de la population de l'UE pourra être éligible aux aides d'Etat régionales, mais un « filet de sécurité » assurera qu'aucun Etat ne diminuera de plus de 50% le niveau de ses aides par rapport à la situation actuelle.

Pour consulter les lignes directrices :

http://www.europa.eu.int/comm/competition/state_aid/regional/rag_fr.pdf

Directive « services » : vote du PE

L'Autriche, qui vient de commencer sa présidence semestrielle du Conseil de l'UE, a annoncé sa volonté de **parvenir à une adoption rapide (avant juin 2006) de la directive libéralisant la prestation des services dans le marché intérieur**.

Le Parlement européen se prononcera en première lecture lors de sa séance plénière de février. Le 22 novembre 2005, le projet avait franchi une étape importante avec **l'adoption en commission du Marché intérieur du PE du rapport amendé de la députée socialiste, Evelyne Gebhardt**. Les députés ont notamment pris deux décisions importantes sur des points les plus controversés du projet :

- ils ont choisi d'**inclure dans le champ d'application de la directive les services d'intérêt économique général (SIEG)** – avec des dérogations –, contrairement au souhait du rapporteur, mais ont exclu les Services d'intérêt Général (SIG).

- ils ont choisi de **maintenir le principe du pays d'origine** (selon lequel le prestataire de services est soumis dans une large mesure à la législation de son pays d'établissement et non de celui où le service est fourni), avec des exemptions pour les questions environnementales, liées à l'emploi ou aux règles sociales.

Après le vote de la plénière, il reviendra au Conseil des ministres de se prononcer sur les modifications apportées par les députés. Le texte reviendra ensuite au Parlement, pour la deuxième lecture.

Pour plus d'informations : http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/056-2690-326-11-47-909-20051118IPR02599-22-11-2005-2005--false/default_fr.htm

[Retour au sommaire général](#)

RECHERCHE

UE : accord intergouvernemental sur les orientations du budget de la recherche

Quelques semaines avant de s'entendre sur le budget 2007-2013, les ministres européens de la recherche s'étaient mis d'accord, lundi 28 novembre, sur l'orientation générale partielle du 7^e Programme-Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) 2007-2013, sans toutefois en budgéter les différents volets.

Les deux principales décisions du texte sont la fixation "*d'un objectif de 15 %*" du 7^e PCRD affecté aux **petites et moyennes entreprises** et la **création du Conseil européen de la recherche visant à promouvoir la recherche fondamentale**.

Les priorités du 7^e PCRD seront peut-être à revoir une fois qu'on connaîtra son budget exact. En avril 2005, la Commission européenne avait proposé de doubler le budget européen pour la recherche, qui passerait à 70 milliards sur 7 ans. Au Conseil européen de décembre, l'accord a établi que le budget 2013 du PCRD sera augmenté de 75% par rapport à celui de 2006, soit entre 48 et 52 milliards d'€ seulement.

Le communiqué de presse du Conseil :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/87684.pdf

La Commission a adopté les règles de participation pour le 7^{ème} PCRD

La Commission européenne a présenté le 23 décembre 2005 sa proposition de règlement fixant les règles de participation au 7^e PCRD. Celles-ci introduisent des modifications touchant les aspects financiers, procéduraux et juridiques.

Du point de vue financier, la Communauté couvrira normalement 50% des coûts éligibles, mais ce chiffre pourra passer à 75% pour les PME, les organismes publics, les organisations de recherche à but non lucratif et les établissements d'enseignement, voire 100% pour certains types d'actions.

La participation est ouverte à toute **entité juridique**. La notion de pays candidat associé disparaît ; on parle d'Etat membre et d'Etat associé, avec les mêmes droits. Selon les types d'actions, un nombre différent d'Etats-membres / associés / tiers est requis.

Les projets seront en général sélectionnés après appel à proposition.

Le règlement est soumis au PE et au Conseil selon la procédure de codécision.

Plus d'informations sur le site de la DG Recherche, Commission européenne :

<http://www.europa.eu.int/comm/research/press/2005/pr2312en.cfm>

Pour consulter la proposition de la Commission :

http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/1136458303_rp_pc7_proposition_finale_fr.pdf

2004 a été une année fructueuse pour la recherche européenne, bons résultats pour la France

La Commission a publié en novembre 2005 son **rapport sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique** en 2004, citant les nombreux développements qui, d'après les auteurs du rapport, en ont fait une **année à succès**. En 2004 ont été reçues près de 16.000 propositions au titre du Sixième programme-cadre (6^e PCRD), réunissant plus de 84.400 participants. **Près de 2.000 de ces propositions, réunissant quelque 13.700 participants, ont été admises à bénéficier d'un concours financier**. Malgré ces réussites, le rapport souligne que **les progrès sont encore insuffisants eu égard à l'objectif de Barcelone de faire passer l'investissement de recherche à 3% du PIB d'ici 2010**. Si la tendance actuelle se poursuit, l'intensité de la recherche n'atteindra que 2,2 % en 2010.

Le rapport est consultable sous :

http://europa.eu.int/comm/research/reports/2005/index_en.html

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Un **rapport** publié le 6 octobre 2005 et commandé par le Ministère délégué à la recherche **évalue la participation de la France au 6^e PCRD jusqu'à la mi-2005**. Dans l'ensemble, la performance de **la France** est largement supérieure à la moyenne et **se classe parmi les quatre premiers pays de l'UE**. La faiblesse de l'hexagone réside dans la participation des PME au programme de recherche.

Pour télécharger le rapport :

http://www.ademe.fr/PCRD/telechargements/documents/Bilan_mi-2005_6PC_06-10-2005_ML.pdf

Un Espagnol à la tête de la DG Recherche

La Commission européenne a nommé l'Espagnol José Manuel Silva Rodríguez (56 ans) nouveau directeur général de la DG Recherche. Il remplace Achilleas Mitsos, qui a été nommé conseiller "hors classe" de M. Silva.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site web suivant:

<http://europa.eu.int/comm/dgs/research/organisation.cfm?lang=fr>

[Retour au sommaire général](#)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

RELATIONS EXTERIEURES

Elargissement

La question des frontières de l'Union européenne est revenue sur le devant de la scène. Le Conseil européen des 16/17 décembre a souligné la nécessité d'un grand débat sur l'élargissement en 2006. Le Parlement européen, lui aussi, a adopté (à une faible majorité : 255 voix pour, 251 contre et 32 abstentions) jeudi 15 décembre une résolution présentée par les groupes PPE-DE, les libéraux et l'UEN, recommandant notamment à la Commission d'engager une réflexion sur l'élargissement en tenant compte de la "capacité d'absorption" de l'Union européenne. (Pour plus d'informations : http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/008-3832-349-12-50-901-20051216IPR03831-15-12-2005-2005--false/default_fr.htm)

Au vu de l'opposition de plus en plus grande des citoyens à un élargissement dont ils ne voient pas la fin, la **tendance** qui semble s'imposer serait **d'arrêter l'extension de l'Europe après l'intégration de la Turquie et des pays des Balkans**.

Plusieurs **décisions importantes récentes en matière d'élargissement** vont dans ce sens.

- La **Turquie et la Croatie** ont démarré leurs discussions d'adhésion en octobre ; Les premières réunions techniques de négociation d'adhésion se sont tenues le 28 novembre à Bruxelles, confirmant notamment que les négociations proprement dites sur un chapitre de l'acquis communautaire pourront commencer, chaque fois, dès que l'examen analytique (« screening ») de ce même chapitre aura été achevé - sans attendre la fin du screening de l'ensemble de la législation communautaire. Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé le 12 décembre leur partenariat d'adhésion revisité.

En ce qui concerne la **Croatie, les discussions progressent vite**, et le pays vise **l'adhésion dès 2009**. La Commission européenne a adopté le 14 décembre une décision concernant les premiers projets mis en œuvre en Croatie au titre de l'Instrument structurel de pré-adhésion (ISPA). Ce dernier participera à hauteur de 51,3 millions d'euros à des projets dans les secteurs des transports et de l'environnement.

En revanche, la **Turquie** s'est de nouveau attirée les foudres des institutions européennes en décidant, fin décembre, de maintenir son embargo sur les navires et l'aviation chypriotes, en dépit de l'accord douanier censé la lier à tous les Etats membres de l'UE. Cette affaire intervenant peu après les critiques européennes sur l'absence de liberté d'expression en Turquie, qui avaient accompagné le début du procès (vite reporté) de l'intellectuel turc Orhan Pamuk et les accusations de magistrats turcs contre l'eurodéputé néerlandais Joost Legendijk.

- L'UE a ouvert des négociations officielles en vue de signer un **accord de stabilisation et d'association** (première étape vers les négociations d'adhésion), avec la **Serbie-Monténégro et la Bosnie-Herzégovine**. Ces négociations sont censées durer environ un an. Belgrade espère devenir membre de l'UE en 2012.

- La **Macédoine** a obtenu le statut de **pays candidat** au conseil européen des 15/16 décembre.

- La **Commission** a publié le 9 novembre un **document stratégique sur l'élargissement**, dans lequel l'institution manifeste sa **prudence** vis-à-vis des élargissements futurs, ne retenant sur son « agenda de l'élargissement » que les Balkans et la Turquie. Le document fait référence aux limites de la « capacité d'absorption » de l'UE et au problème institutionnel que poserait l'élargissement à un 28^{ème} Etat membre, le Traité de Nice n'ayant réglé les questions institutionnelles que pour une Union à 27 membres.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1392&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

- Enfin, en ce qui concerne la **Roumanie et la Bulgarie**, la Commission publiera son **dernier rapport de progrès en mai 2006**, rapport sur la base duquel le Conseil devra décider de la date d'adhésion : 2007 ou 2008. Par ailleurs, la Commission a adopté le 14 décembre son **rapport 2004 sur ISPA** qui fait un bilan des aides pré-adhésion : la Bulgarie et la Roumanie ont bénéficié d'aides d'un montant de 452 millions d'euros en 2004.

Politique de voisinage : sommet euroméditerranéen

Le premier **Sommet euro méditerranéen**, qui s'est tenu le **28 novembre à Barcelone** pour célébrer le dixième anniversaire du partenariat EuroMed, a montré les **profondes divergences** qui subsistent entre les deux rives de la Méditerranée. Gouvernance, rôle de la société civile, définition du terrorisme (à distinguer du droit à la résistance) et appréciation commune sur la situation au Moyen-Orient ont constitué les principales pommes de discorde. Au-delà de ces thèmes politiquement sensibles, l'avenir du dialogue EuroMed, en toile de fond des discussions, a mis en lumière la nécessité d'une **meilleure articulation entre le processus de Barcelone et la politique de voisinage de l'UE**.

Le sommet, marqué également par la défection de la quasi totalité des chefs du Sud, s'est néanmoins conclu par **l'adoption**, après de difficiles négociations, d'un **code de conduite sur la lutte contre le terrorisme** et d'un **programme de travail en cinq ans visant le développement économique et social de la région**. La déclaration finale commune qui était envisagée a été remplacée par une « déclaration du président ». La déclaration souligne la nécessité d'un règlement équitable israélo-palestinien et l'engagement d'avoir deux Etats vivant côte à côte « en paix et en harmonie ».

[Retour au sommaire général](#)

POLITIQUE REGIONALE

Politique urbaine : nouvelles initiatives JASPER et JEREMIE

La Commission européenne a lancé en novembre deux nouveaux programmes de politique régionale qui ont pour but d'améliorer l'association des banques européennes aux politiques de l'UE, au service du renouveau urbain et du logement social : **JASPERS et JEREMIE**. Ces programmes vont démarrer en 2006.

JASPERS (Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions) est un **partenariat entre la Commission, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)**. Il vise à mieux harmoniser leurs possibilités de financement au service des projets de renouveau urbain et de logement social.

JEREMIE (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises) vise une meilleure harmonisation entre les instruments de la politique régionale et le Fond Européen d'Investissement (FEI) pour le financement des activités innovatrices des PME et des start-up.

Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/events/ifi/documentation.cfm?deploy=0

Le Conseil informel de Bristol fait de la politique urbaine une priorité

Le Conseil informel des 6 et 7 décembre 2005 à Bristol s'est clôturé par l'adoption de l'« Accord de Bristol », qui fait des questions urbaines une priorité pour l'amélioration de la qualité de vie des Européens. L'accord souligne que les villes, moteurs de la croissance, de l'emploi, de l'innovation et de la prise de risque, ont un rôle important à jouer pour la cohésion et la stratégie de Lisbonne.

Lors du conseil informel, la commissaire à la Politique régionale Danuta Hübner a présenté le **document de travail de la Commission sur « la contribution urbaine à la croissance et l'emploi dans les régions »**. **En mars 2006, ce document fera l'objet d'une consultation publique**, dont les résultats seront résumés au cours d'une conférence commune Commission/Comité des Régions. Ensuite, le document deviendra une **communication de la Commission qui donnera des lignes directrices pour les Etats membres afin de rendre plus visibles les questions urbaines dans leurs politiques**.

Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/consultation/urban/index_fr.htm

La Commission européenne compare la qualité de vie dans les villes européennes

La Commission européenne a publié une comparaison de la qualité de vie entre les villes européennes sur le site web « Urban Audit », ouvert jeudi 8 décembre 2005. Le but de la Commission est de promouvoir **le rôle que peuvent jouer les villes au service d'un développement réussi pour la croissance**, en mettant en avant les bonnes pratiques.

L'étude met en avant également les disparités qui existent à l'intérieur même des villes, entre quartiers, notamment en termes de chômage.

L'étude révèle notamment que Paris est la ville où la population est la plus éduquée en Europe et que les conducteurs de Milan sont les plus dangereux.

<http://www.urbanaudit.org>

Le CCRE souligne « le manque de coordination entre les niveaux de gouvernance »

Dans le cadre du « dialogue structuré », le Président de la Commission, José Manuel Barroso, a eu un échange de vues avec les représentants des associations de collectivités territoriales, le 17 novembre.


 **L'** outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles
Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Le président du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Michael Häupl, s'est félicité que la Commission déclare dans son programme de travail que l'UE ne peut atteindre ses objectifs qu'avec la participation des autorités nationales, régionales et locales. Mais il a déploré le « **manque de coordination entre les niveaux de gouvernance** » qui « **explique pourquoi le principal obstacle à la réalisation de l'Agenda de Lisbonne est dans la mise en œuvre des politiques** ».

José Manuel Barroso a annoncé la parution début 2006 d'un livre blanc de la Commission faisant un bilan du processus de consultation.

[Retour au sommaire général](#)

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

TRANSPARENCE

Tous les débats et votes au Conseil (en codécision) sont désormais publics

Le Conseil a formellement adopté le 20 décembre la décision **d'ouvrir au public tous ses débats et votes sur des projets législatifs dans le cadre de la procédure de codécision avec le Parlement européen**. Le Conseil pourra décider d'ouvrir au public d'autres débats ou décisions s'il juge qu'ils ont un intérêt spécial pour les citoyens de l'UE. Les débats sur les programmes annuels du Conseil et de la Commission seront aussi publics. La décision entre en vigueur immédiatement. Un **site Internet** sur lequel les débats et votes concernés seront **transmis en direct**, sera opérationnel d'ici mi-2006.

La Commission met en ligne un registre public des groupes d'experts

La Commission européenne a établi un registre public des groupes d'experts qui l'assistent dans la préparation des propositions législatives et des initiatives politiques. Le nouveau registre couvre les organes consultatifs formels et informels. Il fournit des informations sur la nature et les tâches de chaque groupe et indique quel service au sein de la Commission est responsable de la supervision du groupe.

Le registre des groupes d'experts se trouve à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/regexp/index.cfm

[Retour au sommaire général](#)

TRANSPORTS ET ENERGIE

Transport routier : une eurovignette obligatoire à partir de 2010

Le projet de directive « eurovignette », qui vise à créer un **système européen harmonisé de péages et de taxes pour les poids lourds qui utilisent du réseau routier**, a franchi une nouvelle étape dans son processus législatif avec le **vote du Parlement européen** en 2^e lecture, le 15 décembre.

Avec son vote, le Parlement estime que la tarification de l'utilisation de l'infrastructure routière doit être basée sur le principe de "**l'utilisateur payeur**" et sur la capacité d'appliquer le principe du "pollueur payeur", par exemple en faisant varier les péages selon les performances environnementales des véhicules.

Le vote du PE approuve **l'accord informel qui avait été conclu avec le Conseil des ministres** début décembre, concernant plusieurs points essentiels du projet de directive :

- Application de la taxe aux **véhicules de plus de 3,5 tonnes**.
- **Application** du système à **l'ensemble du réseau routier transeuropéen plus aux routes parallèles** vers lesquelles le trafic pourrait être détourné.
- Les recettes des péages ou les taxes pour l'utilisation des routes faisant partie des réseaux transeuropéens seront affectées à l'entretien de l'infrastructure concernée et du secteur des transports dans son ensemble.
- **Internalisation des coûts externes** provoqués par l'utilisation de l'infrastructure, selon un modèle qui sera proposé par la Commission.

Le projet est maintenant en attente de la 2^e lecture du Conseil.

Pour plus d'informations : http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/062-3550-349-12-50-910-20051207IPR03318-15-12-2005-2005--false/default_fr.htm

Les députés rejettent la directive de libéralisation des ports

Le projet controversé de directive libéralisant les services portuaires a été rejeté par le Parlement européen réuni en session plénière le 18 janvier, par 532 voix contre, 120 pour et 25 abstentions.

Lors du débat sur le texte, les eurodéputés, toutes tendances confondues, ont vivement critiqué la proposition de la Commission européenne, qui prévoit notamment la possibilité de l'"auto-assistance": ce principe permettrait aux équipages des navires de charger et décharger eux-mêmes, contournant ainsi les services fournis habituellement par les dockers.

Plusieurs milliers de dockers ont manifesté lundi 16 janvier à Strasbourg contre ce projet, blessant 64 policiers et provoquant entre 250.000 et 400.000 euros de dégâts au bâtiment du Parlement européen.

Lors du vote en commission parlementaire le 22 novembre 2005, les parlementaires n'avaient pas pu se mettre d'accord, une majorité de députés rejetant par deux fois le rapport et la proposition de rejeter définitivement la proposition de directive.

Pour plus d'informations :

http://www.europarl.eu.int/news/public/story_page/062-4427-16-1-3-910-20060118STO04422-2006-16-01-2006/default_fr.htm

Plus d'informations sur le vote en commission parlementaire le 22 novembre :

http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/062-2691-326-11-47-910-20051118IPR02600-22-11-2005-2005--false/default_fr.htm

Le Parlement renforce les droits des passagers aériens handicapés

Le projet de règlement renforçant les droits des personnes à mobilité réduite et handicapées dans les aéroports a été **voté en première lecture par le Parlement européen**. Le compromis trouvé avec le Conseil avant le vote **garantit une adoption définitive du projet tel quel**.

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

La réglementation commande aux aéroports (au trafic excédant les 150.000 mouvements commerciaux de passagers) de mettre en œuvre un certain nombre de mesures d'assistance (comme la réponse aux formalités et à l'enregistrement des bagages, la montée à bord de l'appareil, avec l'aide d'ascenseurs, chaises roulantes ou autres, le débarquement, les déplacements aux toilettes, et la prise en charge de tout équipement nécessaire à la mobilité, etc.) au profit de ces personnes, afin qu'elles puissent voyager normalement sans aucun surcoût.

Pour plus d'informations : http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/062-3828-349-12-50-910-20051216IPR03827-15-12-2005-2005--false/default_fr.htm

Lancement du programme industriel SESAR, le système de nouvelle génération de gestion du trafic aérien en Europe

Le projet industriel européen SESAR, le **système de nouvelle génération de gestion du trafic aérien en Europe**, a été inauguré le 17 novembre à Bruxelles. SESAR devrait permettre d'optimiser le **trafic aérien** et de le rendre encore **plus sûr**, par l'utilisation de nouvelles technologies de communication numérique et vocale, de calcul de la distance au sol des avions par des systèmes embarqués à bord des avions, ou encore de détection des turbulences. Il devrait aussi rendre le trafic aérien **plus propre**, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 4% à 10% par vol.

Deuxième grand projet industriel européen de haute-technologie après Galileo, **SESAR devrait injecter quelque 50 milliards d'euros dans l'économie européenne et générer dans l'UE 200 000 emplois hautement qualifiés.**

Le programme SESAR se déroulera en **trois phases** : la phase de définition (2005-2007), dont l'objectif est d'élaborer en deux ans la feuille de route du projet, comprenant la définition des technologies à déployer et l'organisation du programme ; la phase de développement (2008-2013), qui consistera à développer les technologies fondamentales conformément à la feuille de route ; et une phase de déploiement (2014-2020), qui devrait largement revenir au secteur privé, tant pour la mise en œuvre que le financement.

Le discours du commissaire Jacques Barrot lors de l'inauguration :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/05/707&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Adoption d'une liste noire des compagnies aériennes

Après le Parlement européen, le Conseil des ministres des Transports s'est prononcé le 5 décembre en faveur de l'établissement d'une liste noire européenne répertoriant toutes les compagnies aériennes soumises à des restrictions ou des interdictions de vol dans toute l'UE.

La première liste noire est attendue pour février-mars 2006 ; grâce à elle, les passagers voyageant dans l'UE sauront quels transporteurs présentent des défaillances en termes de sécurité par rapport à des critères communs. Après la série d'accidents survenus cet été, Parlement européen, Commission et Conseil ont travaillé en étroite coopération pour parvenir à un accord sur la proposition de règlement dès la première lecture.

Plus d'informations sur le vote au Parlement européen :

http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/062-2437-320-11-46-910-20051117IPR02436-16-11-2005-2005--false/default_fr.htm

Accord sur le troisième paquet ferroviaire mais nouvel échec sur le permis de conduire européen

Le Conseil des ministres Transports, réuni lundi 5 décembre 2005, **a approuvé la proposition de directive dite « Troisième paquet ferroviaire » visant à ouvrir les services internationaux de passagers au 1er janvier 2010 à la concurrence.**

Les **principaux points** du texte de compromis sont les suivants :

- la libéralisation ne concerne **que les lignes internationales**, et pas les lignes domestiques ;
- l'attribution directe de contrats de services publics est autorisée ;

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

- le cabotage consécutif, qui consiste à pouvoir embarquer et débarquer des passagers à l'intérieur d'un même Etat membre est aussi autorisé, à condition qu'il s'agisse de l'activité secondaire d'une compagnie offrant des services sur une ligne internationale ;
- **l'introduction d'une clause de réciprocité permettra à un Etat membre de refuser l'accès à son marché à une compagnie ferroviaire disposant d'un monopole dans son propre pays ;**
- les Etats membres qui le souhaitent sont autorisés à maintenir ou mettre en place un système de péréquation, pour verser des compensations aux lignes déficitaires grâce à un prélèvement sur l'ensemble de leurs lignes ferroviaires ;
- droits et obligations des passagers : les ministres ont opté pour un système de compensation qui ne s'applique qu'aux réseaux internationaux, et qui prévoit une indemnisation de 25% du prix du billet pour un retard de 60 à 119 minutes et de 50% au-delà de 120 minutes, uniquement dans le cas où le transporteur est responsable de ce retard ;
- le Conseil a par ailleurs soutenu la déclaration commune de la Commission et du Conseil, marquant le **lien direct entre cette proposition de directive et le règlement sur les obligations de service public**, afin de « préserver l'équilibre entre la libéralisation et la protection des services publics », selon le ministre britannique qui présidait le Conseil.

Le Conseil a aussi approuvé la proposition de directive sur la certification des conducteurs de trains et de locomotives, mais sans l'étendre à tout le personnel de bord (contrairement à la première lecture du PE).

Quand au dossier du **modèle européen de permis de conduire**, le Conseil a repoussé ses discussions à plus tard.

Le communiqué de presse du Conseil :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/trans/87620.pdf

Accord sur la directive sur l'efficacité énergétique

La directive sur l'efficacité énergétique, qui vise à encourager les Etats Membres à réduire la consommation énergétique et à exploiter l'énergie de manière plus efficace dans les foyers domestiques et le secteur public, a été **adoptée par le Parlement européen** lors de la séance plénière de décembre.

Ce vote portait sur un compromis préalablement trouvé entre parlementaires, Conseil et Commission. Ce compromis garantit donc l'adoption rapide du texte ; cependant, les **objectifs** de la proposition originale présentée par la Commission il y a deux ans ont été nettement **revus à la baisse**.

Selon le texte voté, la législation demandera aux Etats membres de l'UE de **réduire leur consommation d'énergie de 9% sur neuf ans** (1% par an), mais **cet objectif ne sera pas contraignant**. Les Etats devront adopter d'ici le 30 juin 2007 au plus tard des **plans d'action pluriannuels** sur l'efficacité énergétique, dans lesquels ils fixeront des objectifs intermédiaires d'économie d'énergie et préciseront les moyens de les atteindre.

Pour plus d'infos : http://www.europarl.eu.int/news/public/story_page/051-3686-346-12-50-909-20051213STO03685-2005-12-12-2005/default_fr.htm

La Commission adopte un plan d'action pour la biomasse

La Commission européenne a adopté le 7 décembre un **Plan d'action pour la biomasse destiné à accroître l'utilisation de l'énergie issue de la sylviculture, de l'agriculture et des déchets**. Ce plan repose sur **plus de vingt initiatives dont la plupart seront mises en œuvre à partir de 2006**. Les principales formes d'énergie de biomasse sont les biocarburants pour les transports, le chauffage domestique alimenté au bois et la combustion des déchets dans les centrales produisant de l'électricité et/ou de la chaleur.

Le Plan va imposer aux fournisseurs de carburants d'introduire une proportion minimale de biocarburants dans les carburants conventionnels qu'ils mettent sur le marché. Il préconise aussi un **renforcement des investissements dans la recherche**, notamment dans le domaine de la production de combustibles liquides à partir de bois et de déchets. Le Plan d'action prévoit aussi une campagne d'information sur l'intérêt des cultures énergétiques à destination des agriculteurs et des propriétaires de forêts. La Commission envisage par ailleurs une **proposition législative visant à promouvoir le chauffage d'origine renouvelable**.

La Commission estime que les mesures décrites dans le Plan d'action devraient permettre de porter la quantité de biomasse utilisée à environ 150 millions de tonnes équivalent pétrole à l'horizon 2010 (69 millions en 2003) sans accroître l'intensité de l'agriculture ou altérer la production alimentaire communautaire. Ces mesures devraient en outre permettre **de réduire les émissions de gaz à effet de serre** de 209 millions de tonnes d'équivalent de CO2 par an, de créer 250 000 à 300 000 emplois et de réduire la dépendance communautaire à l'égard des importations énergétiques de 48 à 42 %.

La Commission a par ailleurs adopté un rapport sur le soutien en faveur de la production d'électricité d'origine renouvelable appelant les États membres à intensifier leurs efforts pour optimiser les régimes nationaux d'aide afin de garantir une pénétration suffisante du marché de l'électricité verte et pour lever les obstacles à son développement.

Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/comm/energy/res/biomass_action_plan/index_en.htm

Le Plan d'action de la Commission :

http://europa.eu.int/comm/energy/res/biomass_action_plan/doc/2005_12_07_comm_biomass_action_plan_fr.pdf

[Retour au sommaire général](#)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens